

COMPTE-RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 13 Juillet 2021

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard MOREAU, Maire :

NOM	Prénom	Présent	Absent	le cas échéant pouvoir donné à
MOREAU	Gérard	x		
AGUADO	Anthony	x		
LECOMTE	Catherine	x		
HUET	Vincent	x		
CASAERT	Isabelle		x	Nadine BIDAUX
LAMOTTE	Sébastien	x		
GUEDIN	Nathalie		x	Catherine LECOMTE
JOLY	Sylvie	x		
GENESTE	Didier	x		
MAINGANT LE GALL	Soizic		x	Vincent HUET
BEURION	Bertrand	x		
BIDAUX	Nadine	x		
KUNTZ	Antoine		x	Anthony AGUADO
LEGALL	Jennifer		x	Sébastien LAMOTTE
DEHAIS	David	x		
MOTTE	Brigitte	x		
CHAUVET	Sébastien	x		
DUBUC	Muriel		x	
FORTIER	Emilie	x		

Secrétaire de séance : Madame Nadine BIDAUX

La séance est ouverte à 19h35.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le PV du 22 Juin 2021 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'étant faite.

Avant l'ouverture de la séance Monsieur le Maire fera la demande d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- DCM 2021-054 : autorisation de signature pour le site internet
- DCM 2021-061 : remboursement de frais Madame Karine DURIEU

Affaires générales :

1) DCM 2021-052 : mise en place d'une collecte de déchets verts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les compétences de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin

Considérant le courrier de Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-président en charge de la protection de l'environnement

Considérant le rapport de Monsieur Anthony AGUADO, adjoint en charge de la cohérence environnementale, présenté le 22 juin 2021, et qui fait état des réponses des administrés au questionnaire sur le traitement de leurs déchets verts, mais également d'un bilan carbone favorable au ramassage « à la porte »,

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à 1 abstention et 17 pour :

- D'adhérer à la collecte des déchets verts dont la CCICV est compétente
- De fixer la fréquence de collecte tous les quinze jours
- D'autoriser Monsieur le Maire à rédiger un courrier en ce sens

2) DCM 2021-053 : composition de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Après avoir entendu le rapport de M. le maire

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à titre permanent, le cas échéant).

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A

composée de Mmes et MM, membres titulaires :

Vincent HUET

Jennifer LEGALL

Catherine LECOMTE

Mmes et MM, membres suppléants :

Nadine BIDAUX

Sébastien CHAUVET

Didier GENESTE

Il a été procédé au vote à scrutin secret (sauf si décision de l'assemblée délibérante « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret », ainsi qu'au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

1°) - Membres titulaires :

sièges à pourvoir (SAP) : 3

suffrages exprimés (SE) : 18

Quotient électoral (QE) : 6

➤ Répartition des sièges Le nombre de siège(s) obtenu(s) (SO) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste A : VA/QE = 18/3=6 (nombre entier)

- à la liste A d'obtenir 6 sièges

Le total des sièges pourvus est de : 6 siège (s)

3) DCM 2021-054 : autorisation de signature pour le site internet

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique

Considérant les devis

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la société Le Plus du Web pour 4740 € TTC et Studio Tapage pour un montant de 875€ HT
- La dépense sera inscrite au chapitre 011, article 6156 de la section de fonctionnement pour la maintenance à
- La dépense sera inscrite à la section de d'investissement 205, pour la création du site

4) Construction d'une nouvelle piscine à Rouen

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur le Maire de Rouen qui a pour projet la construction d'une piscine sur les Hauts de Rouen.

Ce dernier demande de se positionner pour une éventuelle participation de la commune à ce projet.

Monsieur le Maire de Rouen indique dans son courrier que ce projet permettrait :

- D'accueillir le public scolaire, pour promouvoir le savoir nager.
- D'accueillir toutes les générations pour des activités sportives et de loisirs.
- De bénéficier des conditions d'accueil avantageuses pour la population

5) Positionnement de chacun sur le PCS

Lors du conseil municipal du 22 juin 2021, Monsieur Sébastien Chauvet a fait part de l'avancée du PCS.

Il convient que les élus se positionnent par rapport à leurs compétences.

A. Organigramme du Plan de Commandement Communal (PCC)

Le PCC a pour intérêt de prévoir une fonction de commandement du dispositif. L'objectif consiste essentiellement à assurer un suivi de la situation, à centraliser les informations et décisions mais également à maintenir un lien permanent avec les autres intervenants.

Rôle	Nom Prénom	Statut habituel (hors circonstance de PCS)	Informations complémentaires / Expertises
DOS (Titulaire)	Gérard MOREAU Gérard MOREAU	Maire	
DOS (Suppléant)	Anthony AGUADO	1er adjoint	
RAC (Titulaire)	Sébastien CHAUVET Adeline LECOMTE	Conseiller municipal Secrétaire Générale	
RAC (Suppléant)	Catherine LECOMTE	Adjoint	
Responsable Sécurité	Isabelle BOUREL Sophie QUINQUENET Vincent HUET	Adjoint Responsable prévention Adjoint	

Responsable Hébergement Ravitaillement	Catherine LECOMTE Karine DURIEU Muriel DUBUC	Adjoint Responsable jeunesse Conseillère municipale	
Responsable Logistique et matériel	Bertrand BEURION Agents techniques	Conseiller municipal Agents	
Responsable Communication	Nathalie GUEDIN Sébastien LAMOTTE Brigitte MOTTE	Conseillère municipale Adjoint Conseillère municipale	
Secrétariat	Nadine BIDAUX Brigitte MOTTE Julie OLIVIERI Nathalie PETIT	Conseillère municipale Conseillère municipale Secrétaire Secrétaire	

6) Organisation du forum des associations

Le forum des associations se déroulera le samedi 4 septembre de 10h à 17h.

Affaires financières :

7) DCM-2021-055 : attribution du marché de restauration collective

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le Code de la commande publique

Considérant la publicité auprès de l'ADM76 le 19 mai 2021, avec remise des offres fixées au 15 juin 2021 à 12h.

Considérant que les trois offres suivantes ont été reçues dans les délais impartis :

- CONVIVIO
- Newrest Isidore Restauration
- Côté Restauration

Les offres reçues ont été analysées en fonction des critères retenus dans le règlement de consultation, à savoir la valeur technique avec une pondération à 70% et du prix à 30%.

Vu l'analyse des offres,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue le marché à CONVIVIO
- Précise que ce marché est conclu à compter du 02/09/2021, pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant
- Précise que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés au chapitre 011 – article 6042 du budget 2021.

8) DCM 2021-056 : attribution des subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant la commission vie associative
Considérant les crédits au chapitre 012 article 6574

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- D'allouer les subventions aux associations de Préaux, pour une enveloppe globale de 10780€.

9) DCM 2021-057 : attribution des subventions aux coopératives scolaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget prévisionnel 2021 de la Commune de Préaux ,
Considérant les demandes des directrices de l'école maternelle Jacques Prévert et de l'école élémentaire Jacques Prévert,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité

- D'octroyer 1800€ à la coopérative de l'école élémentaire Jacques Prévert
- D'octroyer 1200€ à la coopérative de l'école maternelle Jacques Prévert
- La dépense sera inscrite au chapitre 012, article 6574 du BP 2021.

10) DCM 2021-058 : montant des baux précaires, définition des parcelles et lancement de l'AO

Vu le Code Général des collectivités territoriales
Vu le code de l'urbanisme
Vu le code rural,
Considérant les terres agricoles dont la Commune de Préaux est propriétaire,
Considérant le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à regrouper les lots 1,5 et 9 pour une surface de 8ha 36 a 26ca devenant le lot F
- Autorise Monsieur le Maire à regrouper les lots 2,3 et 4 d'une surface de 7ha 78 a 64ca devenant le lot G
- Autorise Monsieur le Maire à regrouper le lot 10 surface 7ha 46a 36 ca devenant le lot H
- Autorise Monsieur le Maire à allouer les lots F, G et H pour un bail de 9 ans
- Autorise Monsieur le Maire à regrouper les lots 6, 7 et 8 d'une surface de 8 ha 25 a 36 ca devenant le lot I
- Autorise Monsieur le Maire à allouer le lot I comme un bail précaire d'un an.

La séance est interrompue à 22h07.

La séance reprend à 22h23.

11) DCM 2021-059 : achat ou location de défibrillateurs

Vu la nouvelle **loi du 28 Juin 2018 (n°2018 - 527)** rend obligatoire l'installation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) au sein de certains établissements recevant du public (ERP) et le **décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018** précise que les ERP concernés sont ceux de **catégories 1 à 4** et certains de **catégorie 5**.

Considérant les bâtiments communaux

Considérant le comparatif

Après en avoir délibéré, la Commune de Préaux décide à l'unanimité :

- D'acquérir 3 défibrillateurs de la marque Zoll pour un montant de 5740.86 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions auprès des services du Département et de la DETR
- La dépense sera inscrite à la section d'investissement programme Achat de matériel 2021-1038

12) DCM 2021-060 : DM n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant le BP 2021,

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité la décision modificative n°2 suivante :

INVESTISSEMENT

	Dépenses	
Article (Chap.) - Opération		Montant
2051 (20) - 1038 : Concessions et droits similaires		8 000,00
2111 (21) - 1029 : Terrains nus		-8 000,00
21568 (21) - 1031 : Autre mat et outil d'incendie et de défense civile		-6 000,00
2158 (21) - 1038 : Autres install., matériel et outillage techniques		6 000,00
		0,00

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	
Article (Chap.) - Opération		Montant
6042 (011) : Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)		-10 000,00
60612 (011) : Energie - Electricité		10 000,00
60621 (011) : Combustibles		-400,00
60622 (011) : Carburants		500,00
60623 (011) : Alimentations		4 000,00
60631 (011) : Fournitures d'entretien		-8 000,00
60632 (011) : Fournitures de petit équipement		3 000,00
60633 (011) : Fournitures de voirie		-1 000,00
60636 (011) : Vêtements de travail		800,00
6068 (011) : Autres matières et fournitures		250,00
611 (011) : Contrats de prestations de services		5 000,00
6135 (011) : Locations mobilières		800,00
61521 (011) : Terrains		8 000,00
615221 (011) : Bâtiments publics		-10 000,00
615231 (011) : Voiries		-8 242,76
615232 (011) : Réseaux		4 000,00
617 (011) : Etudes et recherches		-4 000,00
6188 (011) : Autres frais divers		350,00
6227 (011) : Frais d'actes et de contentieux		-5 000,00
6231 (011) : Annonces et insertions		1 000,00
6232 (011) : Fêtes et cérémonies		7 000,00
6237 (011) : Publications		2 000,00
6238 (011) : Divers		150,00
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)		-500,00
6336 (012) : Cotisations au centre national et CNFPT		-400,00
6355 (011) : Taxes et impôts sur les véhicules		292,76
6411 (012) : Personnel titulaire		-10 000,00
6413 (012) : Personnel non titulaire		10 000,00
6488 (012) : Autres charges		400,00
6532 (65) : Frais de mission		-152,00
657341 (65) : Communes membres du GFP		42,00
657348 (65) : Autres communes		110,00
		0,00

13) DCM 2021-061 : remboursement frais Madame Karine DURIEU

Madame Karine Durieu a avancé des frais d'alimentation à Carrefour pour le séjour de vacances 11/15 ans. Il convient de lui rembourser la somme de 54.87€ et de 39.88€.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- De rembourser la somme de 94.75€ à Madame Karine DURIEU pour l'achat de denrées alimentaires pour le séjour des 11/15ans.

14) Point financier

Monsieur le Maire fait l'état des finances de la Commune.

Il convient de noter que le chapitre 011 a dû faire l'objet de virements de crédits, des articles ayant été dépassés le détail est abordé à la DM N°2.

Affaires scolaires :

15) DCM 2021-062 : Adoption du règlement intérieur restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil extra-scolaire collectif, séjours de vacances

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles L212-4 et L212-5 ;

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur du service jeunesse (accueil périscolaire, extra-scolaire, séjour de vacances, restauration scolaire, plein d'activités) applicable aux usagers à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- ADOPTE le règlement intérieur du service jeunesse tel qu'il est annexé à la présente délibération
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur du service jeunesse
- DIT que le règlement intérieur entrera en vigueur le 01/09/2021
- AUTORISE Monsieur le Maire à insérer le présent règlement au portail enfance du portail 3D Ouest.

16) Retour Conseil d'école

Monsieur le Maire voudrait revenir sur le compte-rendu du conseil d'école maternelle et les demandes de travaux qui ont été demandés.

Il est à noter qu'une commission se tiendra le 27 août 2021 avec le SDIS76, les suites seront données aux directrices.

Travaux :

17) Informatique Mairie et Groupe scolaire

Mairie : Il y a eu de gros problèmes de migration informatiques à la mairie, ceux-ci sont en passe d'être résolus.

Groupe scolaire : pour mémoire le plan de relance numérique nous subventionne à hauteur de 13450€, pour un projet estimé à 19900€, afin d'équiper l'école élémentaire en ordinateur., plusieurs devis ont été reçus dont il convient d'en faire l'analyse.

18) Travaux d'isolation acoustique de la salle de Tournesols et de la Salle Myosotis de la Clef des Champs

Une réunion entre la CCICV, la Commune, Interlude, Monsieur Molmy a eu lieu concernant l'acoustique de la salle de musique et notamment les nuisances sonores provoquées par les activités concomitantes dans la salle coquelicots.

Aucun compte-rendu ni décision n'ont été pris au cours de cette réunion.

Monsieur Levasseur, Président d'Interlude réitère sa demande verbalement auprès de Monsieur le Maire. Les élus sont favorables à l'isolation acoustique de cette salle, toutefois, cela nécessite un diagnostic préalable.

L'entreprise PIMONT doit réintervenir sur la toiture de la clef des Champs.

19) Diagnostic assainissement

EGIS a fait part de son diagnostic assainissement. Un budget d'environ 1 200 000.00€ serait nécessaire pour effectuer les réparations. Le surplus versé à la station d'épuration Emeraude émane des fissures présentes sur les canalisations par lesquelles les eaux pluviales s'infiltrent et chargent le cubage.

20) Travaux d'AEP (adduction d'eau potable) Rue du Bourg, Rue de la Folletière Route de la Vieux Rue

Le SIAEPA du Crevon prévoit de travaux Rue du Bourg, Route de la Vieux-Rue, Rue de la Folletière. Monsieur le Maire a demandé au SDE76 une étude pour l'enfouissement des réseaux HT et EP de la Rue de la Folletière, le reste à charge pour la Commune serait de 175 000€. La programmation est repoussée à l'année 2022. Monsieur le Maire propose, d'autoriser les travaux de d'adduction à l'eau potable Rue de la Folletière sans tenir compte d'une coordination éventuelle avec les travaux d'enfouissement.

21) Travaux de mise en sécurité du Groupe scolaire

Monsieur le Maire a enfin obtenu une réunion de mise au point avec le SDIS76 et le bureau de contrôle qui a établi le rapport de vérification de mise en demeure qui avait motivé l'avis défavorable de la commission de sécurité. Pour le moment seul un menuisier a été consulté pour son avis technique.

Questions diverses

- Lancement de l'enquête ABS (analyse des besoins sociaux) par le CCAS, vu lors du dernier CA pour remodeler le questionnaire pour qu'un google forme soit mis en place, consultation en septembre.
- Madame Isabelle Casaert signale que l'Eglise est très sale à l'intérieur, il convient de la nettoyer, un après-midi collaboratif pourrait être envisagé. Il y a un problème d'effritement car la pierre se désagrège. Contacter un spécialiste ?

La séance est levée à 23h38.

Le prochain conseil municipal sera le 28/09/2021 à 19h30